

## CONTRAT DES GÉNÉRATIONS – UNE ILLUSION

Margareta Annen-Ruf, membre du comité de l'ASA

**Le congrès d'automne «Contrat des générations – une illusion?» organisé par l'Association Suisse des Aînés le 3 septembre 2009 à Bâle a suscité beaucoup d'intérêt.**

Un exposé et une table ronde avec des représentants de la génération des aînés et de celle des jeunes a discuté le matin sur la question «travailler au delà de 65 ans, souhaité ou mal vu?» l'après-midi fut consacré à un «éclaircissement» des répercussions du développement démographique sur notre système des trois piliers.

Dans ses mots de bienvenue, le conseiller d'état Carlo Conti, directeur du département de la santé publique du canton de Bâle-Ville a mentionné que la société ne pouvait pas se permettre de renoncer au riche trésor d'expériences des aînés. Yves Rossier, directeur de l'Office Fédéral des Assurances Sociales OFAS a, dans son exposé, mis en évidence les défis que le développement démographique impose au marché du travail et aux assurances sociales. Les frais de l'AVS ont passé de 15 milliards de francs en 1987 à plus de 30 milliards aujourd'hui. Si en 1948 il y avait 6.5 actifs pour un retraité, ce chiffre a baissé à 3.7 en 2007 et l'on pense qu'en 2035 ne resteront que 2.1 actifs pour un retraité.

De plus, il a signalé que les performances de l'AVS dépendent en plus de la marche de l'économie avant tout du développement de l'économie et de la masse salariale soumise à l'AVS. L'âge n'influence rien.

En plus des cas dus à la maladie, aux fermetures d'usine ou de restructurations, plus le montant du 2ème pilier est élevé, plus souvent le bénéficiaire profite d'une retraite anticipée. En plus des diverses influen-

ces socio-économiques, une formation académique, une position professionnelle importante, la structure économique et les lois cantonales sur l'héritage sont des motivations pour continuer une activité professionnelle à l'âge de la retraite

### Politique active au-delà de 70 ans

L'orateur indique que la viabilité intellectuelle des personnes âgées actuelles permet une activité professionnelle au-delà de 70 ans et qu'elle est souhaitable. Les mesures qu'il énumère pour continuer de travailler à l'âge de la retraite vont d'une diminution pas à pas à l'attrait d'une formation continue permanente par l'amélioration du montant de la retraite. Il demande aux entreprises de pratiquer une politique de la vieillesse qui soit active, jusqu'à promouvoir la capacité de travailler. Pour toutes les personnes avec une activité professionnelle au-delà de 65 ans, il plaide pour un report de la rente de vieillesse et pour une possibilité de continuer à cotiser.

Dans la discussion de table ronde qui a suivi, les représentants de la génération des aînés ont salué une continuation flexible de travailler dans l'âge de la retraite. Les représentants des jeunes ont répondu non à l'argument que les «vieux» prennent les places de travail aux jeunes. Par



**Nombre de personnes âgées sont favorables au travail au-delà de 65 ans; cependant, les jeunes souhaitent que les personnes âgées occupent des fonctions de consultance.**

contre, les jeunes préféreraient voir les personnes âgées occuper des fonctions de consultants, cela augmenterait leur chance de promotion professionnelle.

### 600 milliards de francs

Christoph-Ryter, président de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP, a dans son exposé «prier les rentiers de passer à la caisse?» souligné l'importance, la situation financière actuelle et les perspectives d'avenir du deuxième pilier. Les institutions de prévoyance professionnelle comptent actuelle-

## TABLE DES MATIÈRES

CONTRAT DES GÉNÉRATIONS – UNE ILLUSION	1
ÉDITORIAL	2
QUESTIONNAIRE	2/3
AGENDA	3
A TITRE PERSONNEL	4
UN OUI DE JUSTESSE POUR LA DIMI- NUTION DU TAUX DE CONVERSION	4
IMPRESSUM	4

## EDITORIAL



Hans Werner  
Widrig  
Président de  
l'ASA

Le «contrat des générations – une illusion?» ce fut le thème du congrès ASA 2009 à Bâle. Celui-ci fut couronné de succès. L'intéressante discussion a montré que le contrat des générations n'est pas une illusion, mais qu'il repose sur trois piliers. Le texte de résolution que les près de 200 participants ont adopté à l'unanimité a affirmé trois assertions:

1. L'AVS, le 1er pilier, reposera également à l'avenir sur la solidarité. Les prestations complémentaires sont connues. Le fait que les cotisations ne connaissent pas de plafond est moins connu. Les gros salaires paient beaucoup. C'est la raison de la santé de l'AVS suisse par rapport aux caisses de l'étranger.

Je suis content que l'ancien conseiller aux États Otto Piller ait rappelé ce fait important dans son exposé très captivant à l'occasion de la journée d'automne du CSA.

2. La prévoyance professionnelle, le 2ème pilier doit rester simple et compréhensible. Le procédé de couverture du capital ne doit pas être mélangé avec d'autres éléments.

3. Celui qui pense que le procédé de couverture du capital doit rester ouvert et transparent dans les 2ème et 3ème piliers, doit en mars 2010 voter oui à la baisse du taux de conversion minimum.

Bad Ragaz, 27.10.2009

ment plus de 3.5 millions d'assurés actifs et le total du bilan s'élève à plus de 600 milliards de nos francs. Beaucoup d'assurances souffrent d'une sous-couverture. Cela exige, suivant la situation financière, des mesures d'assainissement douces ou drastiques. En cas de mesures rigoureuses, la charge est portée par les assurés actifs et les employeurs. Les retraités ne sont touchés que s'ils ont obtenu une augmentation de rente facultative dans les dix dernières années sur la part dépassant le montant obligatoire.

L'orateur a également présenté des mesures d'amélioration comme l'introduction d'une rente-bonus, le calcul plus prudent de la rente de base, l'intégration des retraités dans les conseils de fondation et,

compte tenu de l'augmentation de l'attente de vie et de la baisse des taux d'intérêts, une diminution du taux de conversion. Il a souligné que les rentes en cours ne seraient pas touchées par ces mesures.

Dans la discussion qui a suivi, le conseiller national Paul Rechsteiner, président de l'Union Syndicale Suisse USS a insisté qu'il ne faut pas réagir hâtivement aux variations et ne pas toucher à la dynamique du deuxième pilier. Il est important pour l'économie publique que le pouvoir d'achat des (futurs) retraités soit conservé.

**A la fin de la discussion, les participants ont voté à l'unanimité une résolution affirmant leur accord sur le principe des trois piliers.**

## QUESTIONNAIRE

### Taux de conversion et prévoyance professionnelle

**M.A. Pourquoi le Conseil fédéral et le parlement ont-ils, juste après la révision de la LPP, adopté une nouvelle adaptation du taux de conversion. Celle-ci est très controversée. Était-ce nécessaire et judicieux?**

H.R. Schuppisser: Oui, c'est nécessaire et judicieux. Dans la première révision de la LPP, les espérances de taux d'intérêts ont été placées trop haut dans le taux de conversion en vigueur par la loi. Les nouvelles turbulences dans les marchés financiers et la continuation de la politique des intérêts très bas rendent compréhensibles pourquoi le Conseil fédéral a décidé d'analyser et d'adapter le taux de conversion minimum une nouvelle fois, juste lors de l'entrée en vigueur de la première révision de la LPP. Il a fallu une procédure transparente, basée sur des statistiques et des méthodes de prévision compréhensibles

pour cette nouvelle adaptation. C'est un peu comme l'index mixte lors de l'adaptation des rentes AVS. J'ai été nommé dans la commission de préparation comme représentant des employeurs. Dans ce groupe, les divergences se sont violemment heurtées les unes contre les autres.

A mon avis le résultat est très prudent mais acceptable. Selon moi, l'on peut accepter ce projet de loi si controversé car il rend notre système de prévoyance professionnelle plus sûr. En tant que retraité l'adaptation ne vous touche pas et pour les assurés actifs, surtout pour les jeunes, il vaut mieux verser dans des caisses qui ont moins de risques de devoir être assainies. (Lorsque les circonstances le permettent,



H.R. Schuppisser

les institutions de prévoyance du 2ème pilier peuvent augmenter le taux minimum légal dans leur règlement et verser des surplus aux actifs et aux retraités si la situation de rentabilité est bonne).

**M.A.:** *Que pensez-vous de la critique assez répandue que les assurances font tout pour garder le taux de conversion et le taux d'intérêt minimum le plus bas possibles et réduire ainsi les rentes. Cela leur procure des gains plus élevés. Par-là, les caisses de pensions indépendantes sont menées la bride haute.*

H.R Schuppisser: J'ai aussi fait cette expérience. En ce qui concerne être mené la bride haute n'est pas tout à fait vrai. Les assurances privées sont de nos jours très orientées sur le gain. «Pousser» fait partie de ce jeu jusqu'à un certain point. La préparation des documents pour le Conseil fédéral et le parlement n'est cependant pas exécutée par des représentants des assurances mais bien par une commission de l'OFAS, qui fait encore appel à des experts neutres connus. Le Conseil fédéral doit en outre tenir compte des partenaires sociaux. La prévoyance professionnelle est financée par ces derniers et elle est gérée en partenariat.

**M.A.:** *Si une caisse de pension est en sous-couverture sévère, elle peut faire appel aux retraités, si ceux-ci ont bénéficié dans les dix dernières années de prestations sur-obligatoires. Ne devraient-ils de ce fait pas être également représentés dans les conseils de fondation? Ce n'est en général pas le cas.*

H.R.: C'est ce qui est prévu par la loi. Je ne suis pas adversaire d'une représentation des retraités dans les conseils de fondation. Cela devrait cependant rester au libre choix desdits conseils. Il n'est pas possible dans tous les cas d'élire une représentation des retraités valable. La responsabilité de base des conseils de fondation réside dans une équité pour l'ensemble des assurés, actifs et retraités. Une représentation des retraités pourrait être mis en minorité sans grand effort. Par contre, je suis d'avis que dans un cas d'assainisse-



Le 1er marché pour «les personnes en 2ème partie de vie», organisé par le conseil des seniors de Thoune a rencontré un grand intérêt, grâce à une offre étendue d'informations et de suggestions pour l'organisation de la vie. (photo Hans Stalder Thoune).

ment grave les retraités devraient être inclus. Lors de la votation pour un tel règlement d'assainissement, le conseil de fondation concerné ou en tous cas l'autorité de surveillance devrait impérativement procurer un droit d'information et d'intervention aux retraités. Le problème est de savoir comment mettre cette procédure sur pied.

**M.A.:** *Les difficultés financières de nombre de caisses de pensions renforcent l'impact de ceux qui exigent une extension de l'AVS en lieu et place du 2ème pilier. Qu'en pensez-vous?*

Je suis un grand ami du concept des trois piliers et de l'AVS. Après deux crises financières j'ai de la compréhension pour ces cheminements de pensées. Mais nous ne pouvons pas chambouler de but en blanc un concept si complexe. Je suis d'avis que nous devons conserver les parties obligatoires du 1er et du 2ème pilier au niveau le plus bas et fortement promouvoir le 3ème pilier. Nous devons également conserver les prestations complémentaires pour les bas salaires.

**M.A.:** *Les assurés, avant tout ceux qui sont à la veille de la retraite, pourraient mettre en sécurité leur avoir de vieillesse en se faisant verser le montant. Est-ce que cela ne comporte pas des risques pour l'assuré?*

H.R.: La prise du capital n'est une option que pour les personnes à gros revenus avec une fortune placée suffisante, une part sur-obligatoire de la rente importante et avec de bonnes connaissances financières. Pour tous les autres, avant tout pour ceux qui ne veulent pas dans leur âge se bagarrer avec des frais bancaires, des turbulences de bourse et avec des conseils de placements divergents, la prise de rente est la seule solution raisonnable.

<b>AGENDA</b>
<p>→ <b>Assemblée des délégués de l'ASA</b> jeudi 25 mars 2010, 10.00 h. au premier Buffet de la gare Zurich</p>
<p>→ <b>Conférence des présidents de l'ASA</b> mardi 16 février 2010 10.00 h. au Gloggehof, Zurich</p>
<p>→ <b>Congrès de l'ASA</b> jeudi 2 septembre 2010 10.00 h. à l' Albisgüetli, Zürich</p>
<p>→ <b>Séance de la fraction ASA du CSA</b> jeudi 4 février 2010</p>
<p>→ <b>Séance plénière du CSA</b> vendredi 12 février 2010</p>

## A titre personnel

**Le Dr. Hans Rudolf Schuppisser va prendre son travail en 2010 dans le Conseil Suisse des Aînés (CSA). Il est expert pour les questions de la sécurité sociale.**

Né en 1942 à Zurich, j'y ai fait toutes mes écoles. Après une formation d'instituteur primaire, j'ai poursuivi par des études d'économie à l'université de Zurich. Après un court temps de délégué pour la création d'emplois auprès de la direction de l'économie publique du canton de Zurich, j'ai changé pour le groupe Oerlikon Bührle. Puis, je suis passé à l'association patronale suisse où de secrétaire j'ai avancé jusqu'à la position de vice-directeur.

Mon département comprenait les assurances sociales, la politique sociale et au début aussi la sécurité du travail. Ceci a fait que je suis devenu membre de la commission fédérale pour l'assurance vieillesse, survivants et invalides (commission AVS/AI). J'étais aussi membre de la commission pour la prévoyance professionnelle LPP et par intermittences de la commission fédérale de coordination pour la sécurité du travail. Depuis ma mise à la retraite je savoure ma «non-inactivité» à mon domicile de Fällanden. En tant que «jeunes» retraités, ma femme et moi aimerions utiliser le temps libre reçu à nos loisirs et à faire des voyages. Mais nous ne voulons pas demeurer inactifs.

Je fais donc partie du conseil de fondation de «Profil», organisation pour l'intégration de handicapés et du comité professionnel de la fondation «Speranza» pour l'intégration des jeunes dans le monde du travail. De plus, en 2008, j'ai accepté de collaborer à l'association zurichoise des retraités. C'est de là que j'ai été élu au comité du Conseil Suisse des Aînés. Dès 2010 je m'engagerai avant tout dans la politique sociale. Mon point de vue libéral ne pourra cependant être renié. Il est, selon moi, important que notre génération ait son mot à dire.



Adoption du «oui» à la baisse du taux de conversion à l'arraché: (depuis la gauche) Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP; Paul Rechsteiner, conseiller national PS; Hans Werner Widrig, président de l'ASA

## Un oui de justesse pour la diminution du taux de conversion

Margareta Annen-Ruf, membre du comité de l'ASA

**La diminution du taux de conversion de la prévoyance professionnelle LPP fut au centre des débats de la conférence des présidents du 3 novembre 2009 à Zurich. Le peuple votera sur ce sujet le 7 mars 2010.**

M.Hanspeter Konrad, directeur de l'association suisse des institutions de prévoyance ASIP voit deux raisons pour diminuer le taux de conversion de la prévoyance professionnelle: Premièrement l'espérance de vie qui a énormément augmenté, secondement le développement des marchés financiers (dépendance de la rentabilité). Un taux trop élevé compromet la stabilité des institutions de prévoyance. D'autre part, même après l'adaptation du taux de conversion à 6.4% jusqu'en 2016, la prévoyance professionnelle atteindra son but (art. 113 de la constitution fédérale) de financer 60% du revenu brut d'avant la retraite.

Le conseiller national Paul Rechsteiner, secrétaire de l'union syndicale suisse, critique qu'à peine la 1ère révision de la LPP que le parlement avait adoptée soit entrée en vigueur, elle diminuait le taux de conversion à 6.8% jusqu'en 2014, que ce parlement veut à nouveau corriger le taux de conversion vers le bas. Dans les assurances sociales il faut de la stabilité et de la continuité. Celui qui part maintenant en retraite doit pouvoir compter sur la rente qui lui a été promise.

Par 15 oui contre 14 non et 5 absentions, les participants avec droit de vote ont adopté de justesse le oui pour la diminution du taux de conversion.

## IMPRESSUM

Rédaction  
Margareta Annen-Ruf  
téléphone 033 251 36 13  
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch  
Production  
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés-  
bureaux/secrétariat  
Mischelstrasse 17, case postale 46  
4153 Reinach BL 2

téléphone 061 713 04 22  
fax 061 713 04 21

Info@seniorenfragen.ch  
www.seniorenfragen.ch

**Le comité de l'ASA  
et la rédaction sou-  
haitent à toutes les  
lectrices et lecteurs  
de bonnes fêtes et  
une heureuse an-  
née 2010!**